

2roues Suisse – Recommandations pour formation continue

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des recommandations en réponse aux questions les plus fréquentes sur les possibilités de formation continue. Dans ce contexte, c'est la structure de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation qui sert de base à la transparence au sein des professions de la branche deux-roues.

1. Formation continue des professions de la branche deux-roues

MC à MMC :	Deux ans Programme normal de la formation initiale sur deux ans. Connaissances professionnelles en 2 ^{ème} année de formation pendant seulement ½ journée supplémentaire.. Rattraper le CI de technique des motocycles de petite cylindrée.
MC à MM :	Trois ans Programme normal de la formation initiale sur trois ans. Il est recommandé de suivre parallèlement à la formation normale de la deuxième année le cours de connaissances professionnelles de la première année. Rattraper le CI de technique des motocycles.
MMC à MC :	Un an Programme normal sur une année. Connaissances professionnelles de la troisième année de formation. Rattraper le CI de technique des cycles.
MMC à MM :	Deux ans Programme normal de la formation initiale sur deux ans. Il est recommandé de suivre parallèlement à la formation normale de la troisième année le cours de connaissances professionnelles de la première, resp. de la deuxième année (en accord avec l'école professionnelle). Rattraper le CI de technique des motocycles.

2. Formation continue pour professions apparentées (véhicules)

MMA ou MAA à MM :	Trois ans Programme normal de la formation initiale sur trois ans. Il est recommandé de suivre parallèlement à la formation normale de la deuxième année le cours de connaissances professionnelles de la première année (en accord avec l'école professionnelle). Rattraper le CI de technique des motocycles.
MA ou MAM à MM :	Deux ans Programme normal de la formation initiale sur deux ans. Il est recommandé de suivre parallèlement à la formation normale de la troisième année le cours de connaissances professionnelles de la première, resp. de la deuxième année (en accord avec l'école professionnelle). Rattraper le CI de technique des motocycles.

3. Formation continue pour professions apparentées (technique)

à MC/MMC :

Deux ans

Programme normal de la formation initiale sur deux ans.

Il est recommandé de suivre parallèlement à la formation normale de la deuxième année le cours de connaissances professionnelles de la première année (en accord avec l'école professionnelle).

Rattraper tous les CI.

à MM :

Trois ans

Programme normal de la formation initiale sur trois ans.

Il est recommandé de suivre parallèlement à la formation normale de la deuxième année le cours de connaissances professionnelles de la première année (en accord avec l'école professionnelle).

Rattraper tous les CI.

MC : Mécanicien/ne en cycles CFC

MMC : Mécanicien/ne en motocycles de petite cylindrée et en cycles CFC

MM: Mécanicien/ne en motocycles CFC

Professions apparentées :

MA : Mécatronicien/ne d'automobiles CFC

MMA : Mécanicien/ne en maintenance d'automobiles CFC

MAM : Mécanicien/ne d'automobiles

MAA : Mécanicien/ne monteur accessoires automobiles

Approuvé par la commission F & Q

Aarau, 25 juin 2012